# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de n	nembres: 40
Nombre d	le votants
Présents	Procuration
35	4

_	
	Date de la convocation
	5 mars 2021

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 26 mars 2021

et publication le 26 mars 2021

## L'an deux mille vingt et un, le 11 mars à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arc en Ciel de Maël-Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

PRESENTS Sandra le Nouvel – Julie Cloarec – Eléonore Kogler – Fabienne Perrot – Delphine Cochenec – Evelyne Minier - Alain Cupcic – Sylvie Steunou–Marie Claude Le Tanno-Guégan - Marjorie Bert –Hervé Gicquel– Rollande le Borgne – Guy le Foll –Bou-Anich Martine –Bernard Rohou – Corgniec Magalie – Alain Guéguen – Bernadette le Boëdec – Rémy le Vot –Guillaume Robic – Nolwenn Burlot –Catherine Boudiaf – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Eric Bréhin - Jérôme Lejard – Gaël Pédron – Christophe Jagu – Pierrick Pustoc'h – Franck Le Meaux

Monsieur Raoul Riou donne procuration à Mme. Sandra Le Nouvel Madame Evelyne Aslanoff donne procuration à Mme. Rollande Le Borgne Monsieur Raymond Géléoc donne procuration à Monsieur Guillaume Robic Monsieur Vincent Coëtmeur donne procuration à Monsieur Alain Gueguen

# RESSOURCES HUMAINES : FEUILLE DE ROUTE 2021-2022

#### **EXPOSE DES MOTIFS:**

Dans le cadre de la mise en place d'une organisation administrative et technique à horizon du 2<sup>ème</sup> semestre 2021, en cohérence avec les objectifs politiques du mandat déclinés dans le Projet de Territoire de la CCKB, le volet ressources humaines de l'établissement devra aborder les priorités suivantes :

- 1. La définition des **temps** de travail afin de les inscrire dans le cadre légal des 1 607 heures annuelles
- 2. Le développement des compétences à travers un plan de formation
- 3. La mise en place d'un organigramme assorti de fiches de missions.

Dans cette perspective, un **règlement intérieur** permettra notamment de fixer les dispositions relatives au temps de travail :

- Les temps et modalités d'organisation du travail des différents services communautaires,
- Les congés et RTT (modalités de prise et de reports éventuels) et autorisations d'absences diverses,
- L'éventuelle mise en place d'un compte-épargne temps (CET).

Mais il pourra également aborder, à l'issue d'une concertation structurée avec les élus et agents de la CCKB:

- o Les critères et modalités d'évaluation des agents,
- o Les conditions de promotion et d'avancement,
- o La charte de bonne conduite et de déontologie (droits et devoirs),
- Les objectifs de la CCKB en termes d'égalité professionnelle femmes-hommes et de promotion des diversités.

Il est proposé d'ouvrir ce programme de travail aux services communaux afin notamment de partager les éléments de méthodes et outils mis au point, et de mutualiser les formations. Dans cette perspective, des « rendez-vous RH » seront proposés par la CCKB.

## PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité de :

- De valider les priorités précitées dans la perspective de mise en place d'un règlement intérieur les traduisant opérationnellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- De confier le pilotage du projet à un groupe restreint associant la Présidente ou son représentant, la DGS et ... qui rendront compte régulièrement de son avancée au Bureau et au Conseil communautaire.

La Présidente de la CCKB, Sandra LE NOUVEL

Page 2/2